



PV CC Coppet 7/2013

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2013

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 35 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 20 Conseillers ou Conseillères
Absent : 0 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.
Majorité à 18

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 7 octobre 2013 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Rapport des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 07/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 1,600,000.00 pour la mise en conformité et l'agrandissement de la structure de la crèche « Les Coppalines » permettant d'augmenter sa capacité d'accueil ;**
5. **Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 08/2013-2014 relatif au transfert de la parcelle no 320 de Mies, accueillant l'EMS La Clairière, de la Société coopérative La Clairière à la Fondation La Clairière ;**
6. **Rapport des commissions d'Urbanisme et de Gestion concernant le préavis No 09/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 172,000.00 pour le projet de construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël et la transformation de la salle communale ;**
7. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
8. **Divers et propositions individuelles.**

1. Approbation du Procès-verbal du 7 octobre 2013

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

M. Gérard Produit désire faire un rectificatif concernant les remarques qu'il a faites au sujet du dramatique accident survenu près du Collège des Rojalets. En fait, c'est bien au croisement du chemin des Voirons et des Rojalets que l'accident a eu lieu et, effectivement, les bus passent dans les deux sens : pour aller et pour revenir de Founex. Il déclare être en pensées avec les personnes impliquées ainsi qu'avec leurs familles.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 32 Non : 0 Abst. : 2

Le PV du 7 octobre 2013 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

S'inspirant de ce qui se pratique au Conseil Communal de Commugny M. Yves Riesen propose dorénavant que ce soit à l'huissier (ère) de se lever pour donner le micro aux orateurs et non plus aux scrutatrices. Donc, ce soir c'est à Madame Sandrine Kolly de le faire.

Une lettre de l'avocate du Comte d'Haussonville, Me Dorsaz, annonce que ses héritiers annulent leur action contre leur père. Les tractations avec la Commune concernant le terrain de la Clairière peuvent donc se poursuivre. Le dossier sera réouvert début 2014.

Suite à la demande de fonds que le Président a reçue du collectif pour les « Hommes debout » qui commémore le 20^{ème} anniversaire du génocide des Tutsi du Rwanda, celui-ci propose de faire un don représentant la cotisation que chaque conseiller touche lors d'une séance, soit une moyenne de 40 conseillers x CHF 10.00. Cette somme de CHF 400.00 serait versée pour soutenir leur projet artistique : le soir du 7 avril 2014, des images d'hommes, de femmes et d'enfants de 7 à 8 mètres de hauteur seront projetées sur divers édifices à Lausanne, Bruxelles, Paris, Kigali, etc..

L'Assemblée procède au vote à mains levées. Le résultat est le suivant :

Oui : 25 Non : 0 Abst. : 9

Le versement de CHF 400.00 est accepté.

3. Communications de la Municipalité

M. J.-C. Trotti

- En réponse à une précédente demande de Mme Gavin concernant les distributeurs à la gare, il précise que les CFF trouvent que 2 distributeurs sont suffisants pour le moment. Cependant, l'installation de 2 appareils supplémentaires pourrait être prévue dès 2017.
- Samedi 16 novembre aura lieu l'ouverture de la patinoire avec apéritif à 11h30
- Concernant le carrefour Rojalets/Voirons, et après étude, plusieurs modifications vont être effectuées, dont l'avancement du stop au chemin des Voirons.
- Présentation du projet piscine-patinoire tel qu'envoyé à chaque Conseiller et rappels de quelques points importants :
 - 2011 : Mission confiée à ARSCO pour la mise en œuvre du concours d'architecture
 - Mai et juin 2013 : présentation aux Municipalités et aux Conseils Communaux
 - Octobre 2013 : Coppet vote une participation de 4,5 Mios
 - Octobre 2013 : ASCOT accepte la prise en charge des frais d'exploitation

- Novembre-Décembre 2013 : Tous les conseils communaux de Terre Sainte vont se prononcer sur la prise en charge des coûts d'exploitation non-scolaires
- Les revenus proviendront de l'usage scolaire et périscolaire et des recettes liées aux entrées ; l'excédent de charge étant financé par les communes de Terre Sainte.
- Les frais financiers annuels seront de CHF 714'000, soit CHF 44.00 par habitant
- L'amortissement se fera sur 30 ans et le taux d'intérêt moyen sera de 3%
- Le coût d'exploitation sera de CHF 718'000 par an, soit : le personnel, la maintenance, la consommation énergétique, la consommation et le traitement de l'eau.
- Début des travaux en décembre 2014, pour autant que le Conseil accepte ce projet lors de la prochaine assemblée du 16 décembre 2013.

Mme Imesch

- Engagement d'un deuxième ASP, M. Rémy Von Tobel, qui partagera également son temps de travail avec la Commune de Founex par la suite.
- La police tient à rendre attentives principalement les personnes âgées car des individus leur téléphonent en se faisant passer pour un neveu ayant des ennuis leur demandant une aide financière.
- D'autre part, elle recommande également aux personnes qui s'absentent de laisser un éclairage le soir en veillant à ce qu'il change de temps en temps

Mme I. Naville

- Madame Sopha Baltzer ayant cessé son activité pour le Journal de Coppet, un ou une remplaçant(e) est recherché(e).
- Mercredi 18 décembre : repas des Aînés aux Caves du Château. Des bénévoles (6) sont demandés pour effectuer le service de 11h00 à 15h00
- Mercredi 13 novembre : concert de l'Académie Menuhin à la Salle Communale
- Du mercredi 27 novembre au dimanche 1^{er} décembre : Marché de Noël au Château de Coppet
- Jeudi 12 décembre : Nocturne de Noël et marché dans le bourg de Coppet (un père Noël est recherché)
- Dimanche 8 et dimanche 15 décembre : loto à la Salle Communale.

Monsieur Roland Girod propose de faire le Père Noël.

M. G. Produit

Les préavis déposés pour la prochaine séance du 18 décembre 2013 sont les suivants :

- Budget 2014
- Préavis sur la participation de la Commune de Coppet aux frais liés à l'utilisation du complexe piscine/patinoire.

M. Y. Riesen

Le prochain Conseil aura lieu comme d'habitude à la salle Communale mais à 18h30 et sera suivi d'un repas aux caves du Château.

4. Rapport des commissions des Finances et de Gestion concernant le préavis No 07/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 1,600,000.00 pour la mise en conformité et l'agrandissement de la structure de la crèche « Les Coppalines » permettant d'augmenter sa capacité d'accueil

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. Franco Formenti, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. Eric Charlot-Valdieu, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. R. Ferro : Pour moi il y a un problème sur la forme ; pourquoi ce ne sont pas les Toises ou les Coppalines, mais Coppet qui doit prendre en charge les frais ?

M. G. Produit : Les Toises louent des locaux bruts et c'est à la commune de les aménager. Les Toises rembourseront leur part et le montant de CHF 1,6 mios sera refacturé aux autres communes. De plus,

la Fondation des Coppalines va être dissoute et c'est l'AJET qui en reprendra la gestion. La commune aura encore à sa charge les frais d'entretien qui seront également refacturés aux autres communes.

M. F. Keller : Sur quelle base a été établi le tableau des coûts et pourquoi autant de normes de sécurité et qui changent tout le temps ?

Mme N. Imesch : En tant que Présidente de la Fondation des Toises, je peux vous répondre. La répartition a été faite ainsi : pour les modifications qui sont propres à l'exploitation d'une crèche, c'est à Coppet de les prendre en charge et, pour les travaux relatifs à la structure immobilière, c'est à la Fondation des Toises de les prendre en charge puisqu'elle est la propriétaire des murs.

Mme Paratore : Concernant les normes de sécurité, j'ai pris contact avec Mme Epiney, chargée des contrôles pour l'OAJE (Office pour l'accueil de jour des enfants). Le canton n'est pas là pour créer des problèmes aux communes qui construisent ou agrandissent des crèches. Au contraire, l'OAJE octroie parfois des dérogations. Néanmoins, il ne déroge jamais sur la sécurité des enfants.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 33 Non : 0 Abst. : 1

Le préavis No 07/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 1,600,000.00 pour la mise en conformité et l'agrandissement de la structure de la crèche « Les Coppalines » permettant d'augmenter sa capacité d'accueil, est accepté.

5. Rapport de la commission de Gestion concernant le préavis No 08/2013-2014 relatif au transfert de la parcelle no 320 de Mies, accueillant l'EMS La Clairière, de la Société coopérative La Clairière à la Fondation La Clairière

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. Avo Alliste, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote

Oui : 34 Non : 0 Abst. : 0

Le préavis No 08/2013-2014 relatif au transfert de la parcelle no 320 de Mies, accueillant l'EMS La Clairière, de la Société coopérative La Clairière à la Fondation La Clairière, est accepté à l'unanimité.

6. Rapport des commissions d'Urbanisme et de Gestion concernant le préavis No 09/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 172,000.00 pour la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël et la transformation de la salle communale

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. Reto Camponovo, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. Jean-Luc Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur Keller : Comment a été choisi le BAMO ?

M. Trotti : BAMO signifie Bureau de l'Aide au Maître de l'Ouvrage. Nous les avons contacté simplement pour vérifier certains points.

M. Avo Alliste: Quand pourrons-nous intervenir concernant, par exemple, l'orientation du bâtiment?

M. Trotti : Lors du prochain préavis qui sera celui de « réalisation »

M. Produit : Suite aux oppositions manifestées l'année passée concernant le projet de restaurant provisoire, le contexte a évolué et de nouvelles contraintes ont été proposées à nos partenaires de travail. Nous avons décidé d'avancer le plus rapidement possible et avons choisi de discuter avec des entreprises que nous connaissions déjà et d'autres qui ont une grande expérience dans ce domaine. Notre but, avant tout, est de maintenir la destination de cette salle, pour nos activités, pour celles des sociétés locales, ainsi que pour des spectacles ou des mariages.

L'orientation, direction Genève -côté lac - a été choisie en fonction justement des oppositions afin de diminuer au maximum les nuisances. Le restaurant sera indépendant de la salle communale mais relié par elle par les sous-sols.

La Municipalité a fait appel à certains de ses collaborateurs, M. Jean-Marc Cherbuin en tant que Président des sociétés locales et M. Bernard Bertoncini, pour qu'ils donnent également leur avis. Elle va bien sûr écouter également les critères des utilisateurs puisque c'est finalement au Conseil Communal de choisir.

Nous allons vous montrer les premières esquisses mais aujourd'hui le vote concerne une demande de crédit pour pouvoir continuer l'étude.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote sur le règlement complet.

Oui : 34 Non : 0 Abst. : 0

Le préavis No 09/2013-2014 relatif à la demande de crédit de CHF 172,000.00 pour de projet de la construction d'un restaurant sur l'Esplanade Germaine de Staël et la transformation de la salle communale, est accepté

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Oui : 34 Non : 0 Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Gavin : Très fière de la politique de transport de la Commune, mais CHF 180.00 par année pour le parcage des vélos, c'est trop élevé : la commune pourrait être plus écolo et sociale. Cette taxe va inciter certaines personnes à pratiquer le stationnement sauvage. Pourquoi ne pas demander un dépôt qui serait ensuite restitué à la fin de la location ?

M. Trotti : Ces abris sont sécurisés et ont demandé beaucoup de travaux.

M. Produit : Les places pour les vélos au nombre de 49 demanderont une certaine gestion et finalement ne coûteront que CHF 0.50 à leurs utilisateurs par jour. Sans ce genre de parking, il y a beaucoup de déprédations, malgré le passage régulier de la société de surveillance. Ce service est également appliqué dans d'autres gares. La commune ne gagne rien mais peut rentrer dans ses frais. Nous sommes bien sûr à l'écoute de toutes les remarques.

M. E. Charlot Valdieu : Quelles seront les conséquences de l'arrêt du projet du PIR ?

M. Produit : En tant que membre du Comité de Direction du PIR je peux vous répondre. Le projet n'est pas définitivement abandonné. Sur 44 communes, 33 (soit le 87% de la population) ont dit oui, 10 ont refusé et 1 doit encore se positionner. Le comité continue de travailler sur ce projet en essayant de diminuer certains projets trop ambitieux ou en présentant surtout ceux sur la mobilité concernant toutes les communes. Une nouvelle réunion aura lieu le 5 décembre. Peut-être que le chiffre de 90% d'adhésions était trop élevé et devrait être revu à la baisse. Les projets déjà en route devront se faire mais prendront peut-être plus de temps.

Mme Cherbuin : Je désire faire de la publicité pour le Forum européen de Coppet. Le Comité actuel a décidé d'arrêter et d'autres personnes se sont présentées mais il faudrait encore plus de membres.

M. Meylan : Qui s'occupe de l'entretien des chemins pour la mobilité douce ?

M. Trotti : C'est la commune et nous allons essayer de faire mieux.

Mme Romano : Problème de propreté sur ces chemins. Il faudrait demander aux écoles d'agir également.

Mme Paratore : Je transmettrai l'information.

M. Burger : Où en sont les travaux pour le chemin des Toises à la gare ?

M. Trotti : Ils devraient être terminés cette année.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h20.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Josyane Noverraz